



## Conseil économique et social ECOSOC/6543

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Conseil économique et social

Session de fond de 2012

44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> séances – matin & après-midi

### L'ECOSOC EXAMINE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE LA PALESTINE ET DU GOLAN SYRIEN OCCUPÉ RÉSULTANT DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE

#### Les dommages causés par l'occupation israélienne représentent 84% du PIB palestinien, selon l'Observateur de la Palestine

Le Conseil économique et social (ECOSOC) a examiné, aujourd'hui, les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, le même jour où le Conseil de sécurité organise son débat mensuel sur la situation au Moyen-Orient. L'ECOSOC se prononcera ultérieurement sur un projet de résolution relatif à cette question, qui a été présenté aujourd'hui par le représentant de l'Algérie, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lançant ce débat, Mme Rima Khalaf, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), a énuméré les pratiques illégales et les violences commises par Israël qui causent encore de nombreux morts et blessés parmi la population palestinienne, dont beaucoup d'enfants. Mme Khalaf a aussi rappelé le nombre considérable des structures palestiniennes démolies par Israël depuis 1967, en se disant très préoccupée par l'augmentation de 40% ces démolitions entre 2010 et 2011.

Les dommages causés par l'occupation israélienne représentent 84% du PIB palestinien, soit entre 6 et 7 milliards de dollars par an, a indiqué l'observateur de la Palestine. Il a estimé que les occupants israéliens tiraient profit de la confiscation des terres et de la destruction des propriétés palestiniennes pour implanter illégalement des colonies de peuplement et piller les ressources en eau. Le détournement de l'eau par Israël dans la bande de Gaza a également été dénoncé par Mme Khalaf qui en a souligné les conséquences graves sur les conditions de vie de la population de Gaza et sur l'exploitation des terres agricoles.

Le délégué du Brésil a fait remarquer que l'occupation palestinienne était le principal obstacle au développement de l'économie palestinienne. « S'il était mis un terme à l'occupation israélienne, les fondements de l'économie palestinienne seraient suffisamment solides et l'État indépendant de la Palestine n'aurait plus besoin de l'aide étrangère », a assuré l'observateur palestinien. En ce qui concerne cette aide, le représentant du Brésil a indiqué que son pays avait contribué à hauteur de 7,5 millions de dollars pour le financement de projets à Gaza.

S'agissant de l'occupation du Golan syrien occupé, Mme Khalaf a rappelé que le Conseil de sécurité l'avait déclarée nulle et non avenue. Le représentant de la République arabe syrienne a dénoncé les nombreux massacres de civils innocents commis par Israël dans cette région. Il a cité, comme exemples de pratiques illégales utilisées par Israël affectant le Golan syrien occupé, le déversement de déchets industriels sur le plateau du Golan, les incendies provoqués sur des terres et forêts syriennes ainsi que la destruction d'oliviers ancestraux qui constituent, a-t-il rappelé, la principale ressource dans la région.

Pour la délégation d'Israël, l'ECOSOC n'est pas l'endroit approprié pour aborder ces questions. Renonçant à réfuter chaque allégation qui met en cause Israël, la représentante d'Israël a tenu surtout à dénoncer les tirs de roquettes depuis Gaza. Elle a en outre ironisé la déclaration de son homologue syrien, qui s'attaque à Israël, a-t-elle dit, tandis que le régime syrien continue sa répression brutale contre son propre peuple.

L'ECOSOC a ensuite pris note d'une série de rapports, déclenchant ainsi la réaction des États-Unis et du Canada. Ces délégations se sont dissociées de cette décision car l'un des rapports, ont-elles regretté, contient une référence à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les États-Unis et le Canada, ont-elles rappelé, s'étaient opposés à cette demande d'admission.

/...

***RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE L'OCCUPATION ISRAËLIENNE SUR LES CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DU GOLAN SYRIEN OCCUPÉ (A/67/91-E/2012/13)***

**Déclarations liminaires**

/...

Mme RIMA KHALAF, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a déploré qu'il y ait encore de nombreux morts et blessés Palestiniens, dont beaucoup d'enfants. Elle a cité les propos d'un procureur israélien selon lequel tout enfant palestinien est un potentiel terroriste. Israël a démoli de nombreuses structures au cours de ces dernières années, dont 620 en 2011, ce qui représente une augmentation de 40% par rapport à 2010, a-t-elle indiqué. Cela a conduit à de nouveaux déplacements des Palestiniens. Elle a aussi parlé de la dégradation de la situation des Palestiniens à Jérusalem-Est. En outre, l'année 2011 a marqué une augmentation des activités de colonisation par Israël.

Mme Khalaf a aussi parlé des attaques violentes commises par les colons contre les Palestiniens, et de la construction du mur par Israël, malgré l'avis de la Cour internationale de Justice (CIJ) qui l'avait déclarée illégale. En ce qui concerne le maintien du blocus israélien sur la bande de Gaza, elle a énuméré les problèmes que cela entraîne, comme le détournement de l'eau qui a des incidences négatives sur les conditions de vie des habitants et sur l'exploitation des terres agricoles. Elle a appelé à lever ce blocus. Parmi la population vivant dans les camps, 33% souffrent d'anémie et les enfants sont nombreux à souffrir de troubles psychologiques, a-t-elle ajouté. En ce qui concerne le Golan syrien occupé, elle a rappelé que le Conseil de sécurité a déclaré que l'occupation du Golan syrien est nulle et non avenue. C'est pourquoi, il est urgent de mettre fin à cette occupation qui est non seulement illégale mais aussi immorale, a-t-elle insisté.

**Débat général**

M. YUSRA KHAN (Indonésie) a déploré qu'Israël continue de défier la communauté internationale en poursuivant ses agissements illégaux. Il a ensuite souligné la détérioration de la situation économique et sociale dans le Territoire palestinien occupé et les difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire à destination des Palestiniens. Il a ensuite réaffirmé le soutien de son pays à la demande d'admission de la Palestine au sein des Nations Unies. Cette demande serait en conformité avec la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, a-t-il assuré. En conclusion, il a encouragé les deux parties à reprendre les négociations de paix dans un esprit constructif.

M. RODRIGUES DOS SANTOS (Brésil) a déploré qu'Israël ne respecte pas le droit international humanitaire et les résolutions du Conseil de sécurité. L'occupation palestinienne est le principal obstacle au développement de l'économie palestinienne, a-t-il poursuivi, avant d'ajouter que la construction des implantations illégales et les violences des colons israéliens à l'encontre des Palestiniens sapent les perspectives d'une paix durable. Il a précisé que le Brésil avait contribué à hauteur de 7,5 millions de dollars pour le financement de projets à Gaza. La situation insoutenable qui prévaut à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que « l'inertie politique », font le lit du radicalisme, a-t-il fait remarquer avant de conclure.

/...

M. RABIILHANTOULI (Palestine) a déclaré que l'occupation israélienne dans le Territoire palestinien occupé était une entreprise de destruction du tissu économique et social de la société palestinienne au service d'objectifs racistes et coloniaux. Il a précisé que les dommages occasionnés par l'occupation israélienne représentaient 84% du PIB palestinien, soit entre 6 et 7 milliards de dollars par an. « S'il était mis un terme à l'occupation israélienne, les fondements de l'économie palestinienne seraient

suffisamment solides et l'État indépendant de la Palestine n'aurait plus besoin de l'aide étrangère », a-t-il dit. M. Al Hantouli a expliqué que les occupants israéliens tiraient profit de la confiscation des terres et de la destruction des propriétés palestiniennes pour construire des implantations illégales et piller les ressources en eau.

L'observateur de la Palestine a ensuite détaillé les humiliations et les souffrances quotidiennes endurées par les Palestiniens des mains de la puissance occupante, avant de condamner les attaques perpétrées par les colons israéliens à l'encontre de civils palestiniens. En dépit de cette situation difficile, le peuple palestinien soutient toujours la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967, a-t-il affirmé. En conclusion, il a assuré que les dirigeants palestiniens veillaient à entretenir la « lueur de l'espoir » au sein de la société palestinienne en bâtissant des institutions solides et viables, afin que le peuple palestinien puisse un jour vivre dans l'État indépendant de la Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. RABEEJAWHARA (République arabe syrienne) a estimé que le rapport pertinent du Secrétaire général ne présente que la partie immergée de l'iceberg en ce qui concerne les pratiques illégales et immorales d'Israël. Ce pays continue d'utiliser ses méthodes habituelles, a-t-il fait remarquer, en citant les nombreux massacres de civils innocents, et en particulier celui du 5 juin dernier. La puissance occupante continue d'empêcher les travailleurs humanitaires et les représentants d'organisations non gouvernementales à accéder aux territoires syriens occupés, ce qui empêche ces derniers de constater les souffrances des Syriens résultant des pratiques israéliennes. Le délégué syrien a rappelé que la communauté internationale insistait maintenant, en particulier, sur la nécessité d'assurer un accès aux secours humanitaires et sur le respect des droits de l'homme. Il a encore dénoncé le fait qu'Israël continue de déverser des déchets industriels sur le plateau du Golan, polluant ainsi tout l'écosystème de la région. Israël a aussi provoqué des incendies sur des terres et forêts syriennes, a-t-il ajouté, en faisant observer que les colons continuaient de détruire des oliviers ancestraux qui sont la source principale de revenus de la population locale. Rappelant que l'ONU a adopté des dizaines de résolutions condamnant les pratiques israéliennes, il a regretté que ces textes restent lettre morte.

Mme SHULAMIT YONADAVIDOVICH (Israël) a déclaré qu'elle n'allait pas réfuter toutes les accusations lancées contre son pays. L'ECOSOC, a-t-elle rappelé, n'est pas l'endroit approprié pour aborder ces questions. Elle a cependant fait remarquer qu'Israël était constamment la cible des tirs de roquette depuis Gaza. Elle a aussi insisté sur le rôle du Hamas qui, selon elle, crée des conditions de vie difficiles pour la population de la bande de Gaza. En outre, la représentante israélienne a trouvé audacieuse la déclaration de son homologue syrien, au moment où, a-t-elle fait remarquer, le régime syrien continue sa répression brutale sur son propre territoire. Cette discussion ne sert pas les intérêts communs en vue de parvenir à une solution pacifique, a-t-elle conclu, en regrettant que par de telles déclarations, on ne cherche qu'à diaboliser Israël.

M. MUSTAFIZUR RAHMAN (Bangladesh) a affirmé que la situation qui régnait dans le Territoire palestinien occupé était « terrible ». Il a ensuite critiqué « l'étrange silence » de certains pays qui sont pourtant prompts à défendre les droits de l'homme dans d'autres régions du monde que la Palestine. Il a réaffirmé l'appui de son pays à la solution de deux États vivant côte à côte, sur la base des frontières de 1967. Il est temps de mettre un terme à l'occupation illégale israélienne, a-t-il insisté avant de conclure.

M. OVALLES SANTOS (Venezuela) a indiqué que l'occupation israélienne était une hypothèque qui grevait durablement le futur du peuple palestinien. C'est pourquoi, il a exhorté la communauté internationale à mettre un terme « aux pratiques criminelles israéliennes dans le territoire palestinien occupé ».

## **Droits de réponse**

/...

Reprenant la parole, l'observateur de la Palestine a dénoncé les commentaires formulés par la déléguée d'Israël qui, a-t-il insisté, « ne peuvent être pris au sérieux ».

/...

## Explications de position

/...

La représentante des États-Unis a indiqué que son pays se dissociait de cette décision orale concernant le document publié sous la cote E/2012/15/Add. 2. Ce document contient une décision de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale faisant référence à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les États-Unis ont voté contre cette demande, a-t-elle rappelé, en estimant que l'admission de la Palestine à l'UNESCO était prématurée. Des négociations directes avec Israël constituent la seule façon de permettre la création d'un État palestinien, a-t-elle réaffirmé.

Le représentant du Canada a également indiqué se dissocier de cette décision, en rappelant lui aussi que sa délégation avait voté contre la demande d'admission de la Palestine à l'UNESCO.

La représentante d'Israël, qui a précisé que son pays n'était pas membre de l'ECOSOC, a toutefois voulu exprimer son objection à ce que l'ECOSOC prenne note d'un rapport qui fait référence à la résolution d'admission de la Palestine à l'UNESCO. La voie à suivre pour parvenir à la paix et pour créer un État palestinien passe par des négociations directes entre les deux parties, a-t-elle affirmé, en estimant que les mesures unilatérales au sein de l'ONU ne feront que dresser des obstacles à la réalisation de cet objectif.

### **Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé ( A/67/91-E/2012/13 )**

M. LARBIDJACTA (Algérie) a présenté, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution (E/2012/L.21) relatif aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.

Les indicateurs économiques en Palestine sont alarmants, notamment à Gaza, et l'occupation israélienne entrave gravement l'action menée pour assurer un développement durable dans le Territoire palestinien occupé, a-t-il déclaré. Le représentant a fait remarquer que des amendements avaient été apportés à la résolution de l'an dernier afin de prendre en compte la détérioration constante de la situation du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien. Il a précisé que le projet de résolution réaffirmait le principe de la souveraineté permanente des peuples sous occupation étrangère sur leurs ressources naturelles. La résolution réaffirme l'importance de la relance et de l'intensification des négociations du processus de paix afin d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues, fondées sur celles d'avant 1967, a tenu à préciser le représentant.

/...

\* \*\*\* \*